

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



**PROCES- VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2018**

**SALLE COMMUNALE DE GENAINVILLE**

Nombre de conseillers communautaires : 48

Nombre de présents : 31

Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 36

Quorum : 25

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LERET

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corinne BEAUFILS	Absent
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean Pierre DORE	Présent
CHARMONT	THOMASSIN Rodolphe	Présent
CHAUSSY	Claude VIDAL	Présent
	Philippe LEMOINE	Pouvoir
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	SCHMIT Alain	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Présent
HAUTE ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Michel RIDOU	Présent
LA ROCHE GUYON	DELMAS François	Absent
	PREVOST Antoine	Absent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Absent
	Nadine BONAL	Absent
	Jean François PICAULT	Pouvoir
	Micheline DROIT	Absent
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Absent
	Christian FREULON	Absent

	Maryse MAGNE	Absent
	Jean Paul DABAS	Présent
	Claudine MAUGAN	Pouvoir
	Jean-François ROBRIQUET	Présent
MAUDETOUT EN VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	JAVELOT Jean-Pierre	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	DE MAGNITOT Denys	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Absent
SAINT GERVAIS	BOISNAULT Michel	Présent
	LANGLAIS Patrice	Pouvoir
VETHEUIL	HERPIN-POULENAT Dominique	Présent
	LEPICIER-CAPUTO Isabelle	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Pouvoir
	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	RENARD Jean-François	Présent
	BINAY Catherine	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	MOISSET Georges	Présent

L'an deux mille dix-huit, le 13 février à 20h07, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Genainville, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Il est précisé que Monsieur Eric BRETON est arrivé à 20h20.

Marie-Thérèse LERET a été désignée secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

**Délibération n° 2018-05 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 janvier 2018**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 janvier 2018,

**Considérant** qu'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR : 35  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 janvier 2018**

Commentaires :

- Mme LERET s'interroge sur la quantité d'informations mentionnées dans les commentaires des procès-verbaux.
- M. RENARD précise que les débats retranscrits sont concordants.

**Délibération n° 2018-06 Désignation des représentants de la Communauté de Communes au SMSO**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5214-16 à 21,  
**VU** l'article L 211-7 du code de l'environnement,  
**VU** la délibération 2017-56 du 26 septembre 2017 relative à l'instauration de la compétence GEMAPI,

**CONSIDERANT QUE** la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018,

**CONSIDERANT QUE** la Communauté de Communes s'est substituée de plein droit à ses communes membres au sein du Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO),

**CONSIDERANT QUE** par conséquent, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine au sein du syndicat mixte susvisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2

- **DE DESIGNER** en tant que représentants de la Communauté de Communes pour le SMSO les délégués suivants :

SMSO		
Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
HAUTE-ISLE	SKINAZI Laurent	FORGE Sylviane
LA-ROCHE-GUYON	SOULIER Sylvain	BOCQUIAULT-BOULAY Stéphanie
VETHEUIL	HERPIN Dominique	REYMOND Claude-Marie

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

- M. SKINAZI procède à la lecture d'un courrier du SMSO reçu par la Communauté de Communes et énumère le nom des représentants par commune.
- Mme HERPIN- POULENAT confirme le nom des représentants de la commune de Vétheuil et informe avoir envoyé un email de confirmation à la Communauté de Communes.
- M. RENARD spécifie que ces désignations n'impliquent pas une adhésion ferme et définitive au syndicat. La Communauté de Communes est en expectative de leurs statuts modifiés. Dès lors, s'ils sont conformes aux attentes, une adhésion sera programmée.

**Délibération n° 2018-07 Désignation des représentants de la Communauté de Communes au SIABV de l'Aubette de Magny**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5214-16 à 21,  
**VU** l'article L 211-7 du code de l'environnement,  
**VU** la délibération 2017-56 du 26 septembre 2017 relative à l'instauration de la compétence GEMAPI,

**CONSIDERANT QUE** la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018,

**CONSIDERANT QUE** la Communauté de Communes s'est substituée de plein droit à ses communes membres au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Magny,

**CONSIDERANT QUE** par conséquent, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine au sein du syndicat mixte susvisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

POUR : 34  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 2

- **DE DESIGNER** en tant que représentants de la Communauté de Communes pour le SIABV de l'Aubette de Magny les délégués suivants :

SIABV DE L'AUBETTE DE MAGNY		
Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AMBLEVILLE	SOREL Martine	SUZE Jean
	SCHREIBER Jean-Jacques	FRANCON Stéphane
ARTHIES	BEERNAERT Jean	-
	POULLAIN Eric	-
BANTHELU	BOUILLETTE Denis	DUCHESNE Loïc
	JULMANN Murielle	FOUCAULT Bertrand
BRAY-ET-LU	PAUL Christian	SANVY Romain
	HEUDEBERT Michel	TOUFFE Cédric
CHARMONT	THOMASSIN Rodolphe	THOMASSIN Anne- Chantal
	LAROUSSARIAS Laurent	-
CHAUSSY	SARAZIN Patrick	BIGOT Georges
	MICHAUD Corinne	LEMOINE Philippe
GENAINVILLE	RICHEVAUX Jean-Marc	VUILLERMOZ Sylvie
	MAUGEAIS Olivier	TROGNON Jean-Pierre
HODENT	HEBERT Jocelyn	BRETON Eric
	QUINET Jean-Baptiste	DODIN Valérie
MAGNY EN VEXIN	MULLER Jean-Pierre	M. OLLICHET Gwénaél
	MAGNE Maryse	M. LEFUEL Régis
MAUDETOUT EN VEXIN	KEDOTE Serge	MILLOUET Jacques
	BIGONET Caroline	DELAVAUD Claude
OMERVILLE	DE MAGNITOT Denys	JAPPELLE Nicolas
	GILLET Thierry	MASCHINO Lionelle
SAINT GERVAIS	LOURTIL Gilles	HUYSENTRUYT Frédérique
	BINAUX LE CLECH Florence	DELACOUR Nicolas

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

- *M. SKINAZI procède à l'énumération des représentants de chaque commune.*
- *M. SKINAZI fait savoir qu'il a contacté le cabinet Landot et prévoit une étude concernant le devenir du SIBVVR. Il déclare qu'une réunion est prévue début mars 2018 entre la CCVVS, le cabinet d'avocat et le SIBVVR.*
- *M. RENARD ajoute que la CCVVS a reçu un courrier du SIBVVR accompagné d'une lettre de la préfecture du Val d'Oise concernant la continuité d'existence du SIBVVR après le 31 décembre 2017, d'où l'organisation d'une réunion entre le SIBVVR et le cabinet d'avocat.*

**Délibération n° 2018-08 Convention avec le Théâtre de l'Usine**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant que la Communauté de Communes Vexin Val Seine a la compétence culture et a pour objectif d'offrir au plus grand nombre la possibilité de découvrir et de participer à des activités culturelles,

Considérant le projet de convention avec le Théâtre de l'Usine dont l'objectif est de proposer aux habitants du territoire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine des tarifs préférentiels afin d'assister à des représentations théâtrales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet de convention avec le Théâtre de l'Usine
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention

Commentaires :

- *Mme HERPIN- POULENAT rapporte que cette convention n'a pas d'incidence financière pour la CCVVS, certaines communes du territoire ayant déjà conventionné avec le Théâtre de l'Usine. L'objectif est de promouvoir le théâtre et de faire bénéficier au plus grand nombre de tarifs préférentiels. Cette offre de partenariat permettrait aux habitants du territoire d'assister plus facilement à des représentations théâtrales.*
- *Mme HERPIN mentionne qu'un projet avec le Parc Naturel du Vexin est en préparation pour faire bénéficier aux collégiens du territoire des mêmes conditions.*
- *M. SCHMIT indique que le Théâtre de l'Usine propose d'effectuer une représentation dans une commune du territoire.*
- *Mme GUYADER demande si les tarifs mentionnés dans la convention sont susceptibles d'évoluer à la hausse.*
- *Mme HERPIN- POULENAT répond par la négative et énonce que ces tarifs devraient être valables pour toute la durée de la convention.*
- *M. BOISNAULT réagit et signale que dans l'article 3 de la convention, la mention « saison 2017-2018 » est inscrite ce qui peut induire une évolution des tarifs pour les saisons suivantes.*

## Questions diverses :

### Aménagement du territoire

- M. VANDEPUTTE revient sur l'épisode neigeux qui a touché le territoire quelques jours auparavant et annonce travailler sur un questionnaire à destination des communes sur les problèmes rencontrés, l'intervention des agriculteurs partenaires de la CCVVS... Il précise que 6 agriculteurs sont intervenus sur le territoire.
- Concernant les travaux de voiries et plus spécifiquement sur les nids de poules, il est notifié que toutes les demandes des communes connues à ce jour ont été prises en compte et certaines déjà réalisées. Cependant, au regard des conditions météorologiques, le résultat n'est pas satisfaisant. De nouvelles interventions seront programmées.
- Il est rapporté que pendant l'épisode neigeux, la CCVVS est intervenue sur des portions de routes départementales notamment à Vétheuil, Aincourt et sur la Route des Crêtes.
- Mme HERPIN fait savoir que certains administrés se sont montrés très « tatillons » sur la gestion de l'épisode neigeux et les moyens techniques mis en œuvre par la CCVVS, par ailleurs elle informe avoir répondu que la CCVVS avait fait son possible selon ses moyens.
- M. BRETON souligne l'imprudence de certains automobilistes pendant cette période, ne respectant pas les fermetures de certains tronçons de route dues au verglas, particulièrement celle mise en place sur la route allant de Genainville à Magny-en-Vexin. De plus, il rappelle que le Département a un plan de déneigement en place et que la CCVVS doit s'organiser autour de ce plan afin d'avoir une gestion optimale pendant les épisodes de grand froid.
- M. THOMASSIN interpelle sur le nid de poule de la chaussée dans la ZAE près de Villarverdé.
- M. RENARD déclare que ce chemin est privé et que la CCVVS ne peut pas intervenir. En revanche, la CCVVS a contacté les propriétaires leur demandant de réparer la chaussée. Il n'y a eu aucune réponse de leur part ni de travaux.
- M. RENARD indique aux membres du conseil qu'un email sera envoyé à chaque commune par les services de la CCVVS afin de déterminer les besoins en sel de déneigement pour chacun. L'objectif est de proposer aux communes un groupement de commandes et de négocier des prix attractifs. L'équipement en vidéo-protection fera aussi l'objet d'un courrier afin de quantifier les demandes et prévoir au besoin un autre groupement de commandes.

### Tourisme - Communication

- M. VERMEIRE remercie les vice- présidents pour l'envoi d'informations et d'articles pour alimenter le journal de la CCVVS « La feuille » qui paraîtra prochainement.
- Il informe également que rendez-vous est pris avec les services de la CCVVS pour la mise en place de procédures concernant la Taxe de séjour, plus précisément sur les relances, les informations à communiquer, ...
- M. VERMEIRE informe les membres du conseil qu'il prévoit de changer de prestataire pour la gestion du site internet de la CCVVS et programmer la refonte du site mais qu'il attend le vote du DOB et du BP avant d'entamer des négociations.

### **Petite Enfance, Jeunesse et Séniors**

- *A propos de la petite enfance, M. JAVELOT annonce que toutes les actions mises en place depuis 3 ans continuent.*
- *De nouvelles actions pour les jeunes sont en cours d'élaboration, plus spécialement pour les adolescents et les pré-adolescents. 2 stages en août 2018 à Nucourt sont en prévision. Ces derniers seront ouverts uniquement aux enfants du territoire de la CCVVS. De même, ces stages entrant dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF, ces derniers seront subventionnés à hauteur de 55% du reste à charge.*
- *M. JAVELOT mentionne qu'une aide de la CCVVS sera attribuée aux personnes, demeurant sur le territoire, s'inscrivant à une formation BAFA. Cette formation pouvant être intégrée au CEJ, elle bénéficiera également d'un financement de la CAF à hauteur de 55% du reste à charge.*
- *M. JAVELOT a rencontré 2 responsables du PRIF (Prévention Retraite en Ile- de-France) afin d'organiser des séances de bien-être à destination des seniors. Ces séances gratuites seront financées par la CNAV et le PRIF. M. JAVELOT reviendra sur ce sujet dès qu'il aura rencontré l'UFOLEP 95 qui présentera le projet plus en détail.*
- *Un répertoire des activités médicales et paramédicales sur le territoire sera prochainement diffusé aux communes.*
- *M. DEPONT notifie qu'une session d'initiation au BAFA est organisée sur la commune de Saint Clair Sur Epte la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de Pâques 2018.*

### **Développement économique - Environnement**

- *M. SKINAZI fait savoir que la journée « nettoyage de printemps » est programmée le 17 mars 2018.*
- *M. VERMEIRE ajoute que les affiches sont en préparation.*
- *M. DEPONT demande si le SMIRTOM prévoit une réduction sur sa facturation relative à l'interruption du ramassage des ordures ménagères sur certaines communes le vendredi 9 février 2018 suite aux intempéries. Il signale également que le SMIRTOM a envoyé à chaque commune un questionnaire à propos du changement des conteneurs. Le SMIRTOM n'ayant obtenu que 50 % de réponses des communes concernées, il a opté de lui-même pour une solution prévoyant l'emploi d'un prestataire qui engendrera un coût non négligeable pour les communes. De ce fait, une augmentation de la TEOM (taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères) est à planifier. Il trouve dommageable que certaines communes n'aient pas pris le temps de renvoyer ce questionnaire.*

### **Culture - Sport - Patrimoine**

- *Mme COURTI énonce que des communes ont reçu de la part du SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise) un courrier leur indiquant qu'il n'avait plus de salles à disposition sur Magny-en-Vexin et qu'il recherchait des communes pouvant les accueillir. Mme COURTI demande aux membres de la commission culture si une solution était envisagée.*
- *Mme HERPIN- POULENAT annonce que ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission qui se tiendra le 21 février 2018.*
- *M. BOISNAULT demande si les 3 salles demandées par le SIMVVO peuvent être sur plusieurs communes.*
- *M. RENARD attend de la commission culture une analyse de faisabilité.*
- *Mme SOREL s'interroge sur la désignation de référents culture pour chaque commune. Elle atteste qu'actuellement ce sont les membres de la commission culture qui sont référents dans leurs propres communes mais qu'en est-il pour les autres communes ?*

### **Grands Projets**

- *M. RENARD avise les élus communautaires qu'un courrier sur les aires d'accueil des gens du voyage sera envoyé à chaque commune. Il alerte sur le risque de sanctions financières applicables sur la dotation globale de fonctionnement si la CCVVS ne fait pas de propositions concrètes à ce sujet.*
- *M. RENARD fait part également de sa collaboration avec l'association des maires et adjoints du canton Vexin Val de Seine contre la désertification médicale du territoire.*

### **Administration Générale**

- *M. RENARD annonce que le prochain conseil communautaire sera le 06 mars 2018 et se déroulera à Vétheuil au lieu de Saint Clair Sur Epte, le débat d'orientation budgétaire est prévu à l'ordre du jour. Il mentionne également que le 10 avril 2018, un autre conseil communautaire sera organisé à Ambleville et le vote du budget primitif sera à l'ordre du jour.*
- *M. JAVELOT déclare que la compétence touchant au scolaire ne fait pas partie des attributions de la CCVVS, néanmoins M. JAVELOT fait connaître son souhait de réviser la carte scolaire sur le territoire et dans ce cadre, il organisera une réunion avec les communes de l'intercommunalité.*
- *M. RENARD suggère que cette réunion puisse être organisée en partenariat avec l'association des maires et adjoints du canton Vexin Val de Seine.*

### **Divers**

- *M. DABAS rapporte avoir reçu plusieurs sollicitations pour la diffusion d'informations concernant le GHIV (Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin) dont l'état général est mis à mal. Il spécifie que le Directeur du GHT (Groupement Hospitalier du Territoire) est disponible afin d'exposer la situation des hôpitaux du GHIV auprès des élus du territoire. M. DABAS se propose d'être l'intermédiaire afin d'organiser une rencontre. Il précise également que le GHT participera au Conseil d'Administration de l'association des maires et adjoints du canton Vexin Val de Seine le 15 mai 2018.*

*Clôture de séance à 21h32*

*Prochain Conseil le 06 mars 2018 à 20h00.*